Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 089-218900694-20261001-D2026_0050-DE

Mairie de CHAILLEY	DELIBERATION **2026_50**	Objet : bois et forêts **Etat d'assiette et Affouages 2026 2027**
	Séance du **01/10/2026**	

MEMBRES CONSEIL		
Afférent au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

DATE DE CONVOCATION **22/09/2022**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification 14 OCT. 2026

Etaient présent : M. Samuel GUETTARD (Maire), Messieurs Claude MARGUENAT, Romaric MARGUENAT (Adjoint), Mesdames Catherine ABRAHAM, Sophie PETIT, Véronique CHAUVET, Anne MOURLIN, Véronique ROSSIGNOL, Laurence RENVOYE, Messieurs Jonathan DOS SANTOS, Gérard DURAND, Alain TASSEL (conseillers municipaux)

Absent.e excusé.e : Mme Lebeau pouvoir à Mme Rossignol
Mr Mangeleer pouvoir à M. R. Marguenat
Mme Halipré pouvoir à M. Dos Santos

Absent.e :

Secrétaire de séance : Romaric MARGUENAT

Vu le code forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L 214-10, L214 – 11 et L 243-1
Vu la charte de la forêt communale, en particulier l'article 14 à 23
Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale
Considérant la proposition d'état d'assiette des coupes faites par l'ONF pour l'année 2027

Sur proposition de la commission des bois et foret

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité

1/ Concernant les coupes proposées à l'état d'assette 2027

Parc	Surf	Type de coupe	Destination (1)	Année prévue à l'aménagement (2)	Justifications (3)
24	17.19	Ouverture de cloisonnement d'exploitation (EMC)	BO/BI : vente (grumes) BE/ Délivrance (taillis – houppiers)	2027	
27	7.45	Coupe de futaie irrégulière IRR	BO/BI : vente grumes -taillis BE : délivrance (houppiers)	2026	Report de l'année dernière
31	9.9	Coupe de futaie irrégulière	BO/BI : Vente (grumes et taillis) BE : Délivrance (houppiers)	2026	Report de l'année dernière

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 089-218900694-20261001-D2026_0050-DE

(1) Destination (vente, delivrance...) des type de produits (BOP : Bois d'œuvre, BI Bois d'industrie, BE ; Bois Energie)
(2) indiquer l'année prévue de l'aménagement ou NP si la coupe n'est pas prévue à l'aménagement
(3) si la coupe proposée n'est pas prévue à l'année 2027 dans l'aménagement, indiquer la raison de l'ajour à la coupe

2 / Coupes prévues à l'aménagement en 2027 et non proposées pour des motifs techniques

Parcelle	Surface'	Type de coupe	Proposition R = report S = suppression	Justifications
20	16.1	Coupe secondaire de régénération	R	Il reste des affouages à réaliser dans cette parcelle

- Décident pour la vente de BO, BI, la vente de gré à gré du bois sur pied sur les parcelles 24, 27 et 31

- Décident la délivrance du bois d'affouage sur pied des parcelles :
  38 Cloisonnement à ouvrir (Bois sur pied)
  20 seulement si la parcelle 38 est complète

- Nomment comme garants : Mrs Romaric MARGUENANT, Claude MARGUENAT et Jonathan DOS SANTOS ;

- Fixent le prix à 6 € le stère

- Fixent le montant de l'acompte à 50 € par affouagiste

- Approuvent le règlement d'affouage

- Donnent pouvoir au Maire ou au vice-président de la commission pour signer tous les documents nécessaires la bonne exécution des opérations visées

MAIRIE DE CHAILLEY (Yonne)

Vu, Fait et délibéré, les jour et an que dessus ont
Signé tous les membres présents
Le Maire
Samuel GUETTARD